

Luxembourg, le 5 juillet 2004

À toutes les entreprises et
entités surveillées par la CSSF

CIRCULAIRE CSSF 04/149

Concerne : Complément aux circulaires CSSF 00/16, 01/31, 01/37, 01/48, 02/66, 02/73, 03/86, 03/93, 03/104, 03/115, 04/129 et IML 94/112 concernant la lutte contre le blanchiment et la prévention de l'utilisation du secteur financier à des fins de blanchiment

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) vient de publier le 2 juillet 2004 son nouveau rapport sur les pays et territoires non-coopératifs (PTNC) en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Les membres du GAFI ont pris l'initiative d'enlever le Guatemala de la liste des PTNC suite aux efforts législatif et réglementaire entrepris par ce pays en matière de lutte contre le blanchiment. La liste des PTNC a dès lors la teneur suivante :

Îles Cook, Indonésie, Myanmar, Nauru, Nigeria, Philippines.

Nous rappelons aux établissements de la place de traiter avec une attention toute particulière les clients et les transactions financières impliquant un des pays figurant sur la liste mise à jour du GAFI. En particulier, les principes énoncés dans la circulaire CSSF 00/16 restent d'application.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Arthur PHILIPPE
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS
Directeur général